

Aire Urbaine de Belfort - Montbéliard - Héricourt - Delle

**POUR UN CHAUFFAGE AU BOIS
AUSSI SAIN QU'ÉCONOMIQUE**

**CE QUE LE PLAN DE PROTECTION
DE L'ATMOSPHERE CHANGE POUR VOUS**



Colloque du 5 décembre 2014

UTBM – Site de Sévenans



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

| | |
|---------------------------------------------------------------------|------------|
| Un colloque pour une double actualité..... | p.3 |
| Les constats en chiffres..... | p.4 |
| Les enjeux sanitaires..... | p.5 |
| Les mesures du Plan de Protection de l'Atmosphère..... | p.6 |
| Ce que cela change pour les futurs acheteurs/particuliers... | p.7 |
| Le colloque du 5 décembre : intervenants et programme... | p.8 |

Un colloque pour une double actualité

Avec la mise en œuvre annoncée pour décembre 2014 de certaines mesures du PPA, l'actualité s'accélère.

- 1- Sur le plan réglementaire :** les arrêtés préfectoraux permettant l'application des mesures annoncées dans le PPA en matière de chauffage au bois seront pris très prochainement avec application immédiate.

Ceux-ci :

- Interdiront l'utilisation des cheminées à foyer ouvert sur les agglomérations de Belfort (CAB) et Montbéliard (PMA),
- Imposeront des niveaux de performance équivalents au label flamme verte 5 étoiles pour les équipements de chauffage au bois nouvellement installés

Des dispositifs d'aides et de conseils existent. Pour les particuliers, les Espaces Info Energies sont à leur disposition au **0810 140 240** (prix d'un appel local).

- 2- Sur le plan de la connaissance du chauffage au bois sur l'Aire Urbaine :** la Dreal Franche-Comté a récemment mis en ligne une étude réalisée par l'institut IPSOS sur le chauffage au bois -équipements et pratiques – dans l'aire concernée par le PPA dont il ressort que :

- Une maison sur deux se chauffe au bois et que cette proportion monte à 2/3 pour les zones rurales
- Le parc d'équipements de chauffage au bois est ancien avec 30% des équipements qui ont plus de 20 ans et 15 % plus de 30.

C'est pourquoi la DREAL Franche-Comté organise ce colloque intitulé « **Pour un chauffage au bois aussi sain qu'économique : ce que change le plan de protection de l'atmosphère pour vous** », le vendredi 5 décembre prochain, de 14h à 18h dans les locaux de l'UTBM (site de Sévenans).

Ce colloque à destination des élus et professionnels mais ouvert au grand public (sur inscription et dans la limite des places disponibles), a pour objectif de :

- faire le point sur la pollution atmosphérique et de problèmes de santé causés par les particules en suspension dans l'Aire Urbaine,
- présenter les mesures réglementaires prises dans le cadre du PPA relatives aux équipements de chauffage au bois domestique,
- expliquer et justifier scientifiquement – au travers d'une analyse technique de la combustion - les bonnes pratiques (équipements-combustibles-entretien) pour un chauffage au bois domestique performant, économique et sain,
- identifier les acteurs locaux vers lesquels orienter les particuliers en quête d'information et de conseils réglementaires, techniques et financiers.

Les constats en chiffres

Le chauffage au bois dans l'aire urbaine

50% des logements individuels (maisons) sont chauffés au bois dans l'aire urbaine (Etude IPSOS) dont une moitié pour leur chauffage principal et l'autre comme chauffage d'appoint

40 000 : nombre de ménages se chauffant au bois sur l'Aire Urbaine

46% utilisent des inserts fermés, **32%** des poêles, **15%** des chaudières et **4%** des cheminées à foyer ouvert

30% des maisons chauffées au bois utilisent un équipement de moins de 5 ans, d'où un parc en partie rajeuni mais **30%** des équipements ont plus de 20 ans et **15%** plus de trente, d'où un fort potentiel de renouvellement

16,7 stères : volume moyen de bois consommé par ceux utilisant le bois comme chauffage principal, **6,1** stères pour le chauffage secondaire

Une pollution générée de façon très inégale

30% des particules PM10 émises sur l'Aire Urbaine proviennent du chauffage au bois, **1^{ère}** source locale de particules en suspension dans l'air (ATMO Franche-Comté)

100 kg : poids annuel des particules émises par une cheminée à foyer ouvert contre **moins de 10** pour un insert fermé en 2007 (DREAL FC). Ainsi un foyer fermé labellisé « flamme verte 5 étoiles » émet de l'ordre de **30** fois moins de particules qu'un foyer fermé datant d'avant 2002

Les enjeux sanitaires

42000 : telle est l'estimation du nombre de décès prématurés du fait de la pollution atmosphérique pour la France (Etude européenne « clean air for Europe »). Un coût humain qui justifie une action forte pour améliorer la qualité de l'air ...

Pourquoi ?

Parce que les particules en suspension pénètrent dans l'appareil respiratoire. Plus elles sont fines, plus elles s'insèrent profondément altérant la respiration et pouvant aller jusqu'à passer dans le sang.

Les effets des pics de pollution à court terme

Multiplication des crises d'asthme, d'interactions nuisibles avec des allergies existantes, se traduisant par des augmentations du nombre d'hospitalisations.

A long terme, des risques majeurs

Nombre d'études épidémiologiques en France, Europe et dans le reste du monde font de la pollution atmosphérique un sujet de santé publique majeur dans la mesure où :

- la pollution atmosphérique dans son ensemble – et les particules en particulier- sont cancérigènes, ce qu'ont reconnu l'OMS et le Centre International de Recherche sur le Cancer en octobre 2013
- les particules fines accroissent les risques cardiovasculaires, les plus fines s'infiltrant dans la circulation sanguine

Tous concernés mais des populations à risques

Si tout le monde est concerné du simple fait que nous ne pouvons nous passer des quelques 15 000 litres d'air que nous respirons en moyenne par jour, certaines catégories de la population présentent des risques spécifiques. Il s'agit :

- des enfants
- des personnes âgées
- des asthmatiques et personnes souffrant de troubles respiratoires (bronchites, broncho-pneumopathies chroniques obstructives dites BPCO ...)
- les personnes ayant des problèmes d'ordre cardiovasculaire

En plus du coût humain, un coût économique

Non évalué régionalement, le coût sanitaire national de l'exposition à la pollution atmosphérique a été estimé par le Commissariat Général du Développement Durable dans une fourchette comprise entre 20 et 30 milliards d'euros par an pour la collectivité, soit un coût moyen d'environ 400 euros par français.

Les mesures du PPA

Approuvé par un arrêté inter-préfectoral du 21 août 2013, le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Delle-Héricourt comporte 22 mesures de natures diverses mais dont l'efficacité tient dans une large mesure à l'adhésion du public et donc à la compréhension par les individus des enjeux collectifs – en particulier en termes de santé – qui le justifient.

Parmi ces 22 mesures trois concernent la combustion de biomasse en général et le chauffage au bois domestique en particulier.

1. La généralisation de l'interdiction du brûlage à l'air libre, en particulier des déchets verts
2. L'interdiction d'utilisation des cheminées à foyer ouvert sur les agglomérations de Belfort et de Montbéliard
3. Pour les particuliers s'équipant ou renouvelant leur équipement de chauffage au bois, l'obligation de n'installer que des équipements présentant des niveaux de performance équivalents à ceux du label « flamme verte 5 étoiles - 2013 » c'est à dire :

Pour les poêles et inserts

- 70% de rendement minimum exigé contre 10% pour une cheminée à foyer ouvert et 45% pour un foyer fermé d'avant 2002 (ADEME)
- 125mg maximum de particules par m³ d'air rejeté soit en moyenne pour des équipements labellisés 3kg par an en usage principal contre 97kg pour une cheminée à foyer ouvert, 91 kg pour un foyer fermé d'avant 2002, 34 kg pour un foyer fermé d'avant 2007 et encore 8kg en moyenne pour ceux d'après 2007 (ADEME)
- Soit 30 fois moins de particules et 7 fois plus de chaleur qu'une cheminée à foyer ouvert

Pour les chaudières

- 80% de rendement minimum pour les chaudières manuelles et 85% pour les automatiques
- 60 mg/m³ maximum d'émissions de particules pour les chaudières manuelles et 40 pour les automatiques

Ce que les futurs acheteurs doivent savoir !

ATTENTION

Pour des motifs d'ordre juridique, le Plan de Protection de l'Atmosphère ne peut interdire la vente de certains équipements de chauffage qui peuvent être achetés localement et installés hors de la zone PPA

En conséquence, le PPA n'a pas interdit la vente mais l'installation des équipements de chauffage au bois insuffisamment performants.

Il en résulte qu'on trouvera chez certains distributeurs locaux des équipements de chauffage au bois à vendre qui n'auront pas le droit d'être installés.

D'où la diffusion massive de dépliants destinés à informer les particuliers



Programme du colloque du 5 décembre

« Pour un chauffage aussi sain qu'économique : Ce que le PPA change pour vous »

14H00 - Introduction par Pascal Joly, Préfet du Territoire de Belfort

14h20 - Chauffage au bois dans l'Aire Urbaine : quels constats et enjeux pour quelles réglementations ?

Quelle pollution atmosphérique génère-t-il ?

Francis Schweitzer, directeur d'Atmo Franche-Comté

Avec quelles conséquences en termes de santé ?

Nezha Leftah-Marie, ingénieur sanitaire à l'Agence Régionale de Santé (ARS) en charge de la pollution atmosphérique

Que représente le chauffage au bois sur l'Aire Urbaine ?

Damien Huot-Marchand, chargé de mission Energie – Air au service logement de la Dreal Franche-Comté

15h20 - Quelles technologies et pratiques pour un chauffage performant, économique et sain ?

Quels équipements pour quelles combustions, quels rendements et quelles pollutions ?

Gwénaëlle Trouvé, Professeure des Universités, enseignant-chercheur au laboratoire Gestion des Risques et Environnement de l'Université de Haute Alsace – Mulhouse, spécialisée dans la combustion appliquée au chauffage des particuliers. Travaille avec de grands fabricants ainsi qu'avec l'ADEME nationale

Des qualifications aux labels : quels intérêts et quelles évolutions anticiper ?

Hervé Miconi, vice-président de la commission nationale « Chauffage au bois domestiques » du Syndicat des Energies Renouvelables (SER), membre du groupe de travail « Flamme verte »

16h20 - Quels dispositifs d'aide pour les futurs clients ?

Laure Fontaine, chargée de mission à la direction régionale de l'ADEME

Damien Monot, Conseiller technique pour les entreprises du Bâtiments au Pôle énergie Franche-Comté

Cyril Tisserand, conseiller info énergie à Gaïa Energies

17h20 - Conclusion par la Dreal Franche-Comté

Colloque animé par Emmanuel Caen

Contacts presse :

Damien Huot-Marchand : 03 81 21 67 42 – damien.huot-marchand@developpement-durable.gouv.fr

Jean-Charles Bierme : 03 81 21 68 50 – jean-charles.bierme@developpement-durable.gouv.fr

Patricia DROZ : 03 81 21 67 18 - patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr